

Conseil Municipal du 6 septembre 2021

Compte-rendu

Présents : Allard Brigitte, Chapellet Chantal, Duperchy Pierre, Duport Virginie, Excoffon Marie-Françoise, Ingrao Lucile, Lallement Etienne, Maurizi Nunzia, Montfalcon Régis, Pellicier Sophie, Rouland Patrick, Vanneuville William

Excusés : Cauterman Catherine (Pouvoir à B. Allard), Ragni Émilie, Rouch Patrick (Pouvoir à B. Allard)

Le Maire ouvre la séance à 20h05.

Désignation d'un secrétaire de séance : Patrick Rouland

Approbation du compte-rendu de la séance du 2 août 2021 : Le conseil l'approuve à l'unanimité

Rénovation de l'école élémentaire :

Ce point est présenté par Sophie Pellicier. Suite à une réunion tenue le 26 août 2021 avec l'architecte consultant du CAUE et le cabinet Ener'bat (Assistant du maître d'ouvrage en performances énergétiques) un pré-programme de rénovation a été établi avec les estimations financières correspondantes.

Il se décompose de la manière suivante (Hors taxe) :

- Surfaces réhabilitées : 510.720 €
- Surfaces créées : 198.220 €
- Reconversion de la grenette en préau et modification clôture : 10.000 €
- **Sous total : 718.940 €**
- Estimation (négociable) de Maîtrise d'œuvre : 90.000 €
- **Total : 808.940 €**

Un calendrier est présenté pour le choix du Maître d'œuvre avec appel d'offres en septembre 2021 , choix définitif du prestataire en novembre 2021 et début du travail du maître d'œuvre en **décembre 2021**.

Des frais annexes obligatoires sont à rajouter au projet : Mission OPC, contrôle technique, coordinateur sécurité protection santé, assurance dommage ouvrage et AMO PE pour un montant total estimé de 40. 000 €

Le Maire indique :

- que pendant la durée du chantier qui s'échelonne dans le temps on essaiera au mieux de ne pas déménager les classes
- informe d'une réunion avec Mr Daniel Tain qui met en place une coopérative citoyenne (siège social à Ayn) pour la mise en place de panneaux photovoltaïques, entre autres, sur des bâtiments publics . Cette coopérative pourrait assurer l'investissement et le fonctionnement de panneaux sur le toit de l'école (coût estimé à 45.000 €) et bénéficierait de la vente de l'électricité pour le retour sur investissement, cette éventualité sera à examiner avec le maître d'œuvre !

Délibération pour accepter le pré-projet et engager la procédure du choix du maître d'œuvre :

Pour : 14 et contre : 0

Aménagement PMR pour l'accès au cimetière et à l'église :

Ce point est présenté par William Vanneuville et par le Maire. Après avis technique obtenu auprès de l'Association des Paralysés de France, des devis ont été sollicités auprès de plusieurs entreprises, les montants (H.T.) sont :

- Terrassements (J. Noiray) : 2.552 €
- Électricité (MCTS) : 1.320 €
- Élévateur (Sté RAF) : 15.990 €
- Maçonnerie (A2C travaux) : 19.400 €
- **Total : 39.262 €**

Ce projet est susceptible de bénéficier de subventions du département et de la région (engagements oraux) Il serait situé à l'angle nord du mur du cimetière, l'élévateur déboucherait dans un local pré existant dans le cimetière.

Délibération pour poursuivre cette opération et solliciter les subventions :

Pour : 14 et contre : 0

Signature d'un contrat de location pour un local à usage de garage :

Afin de ranger dans de bonnes conditions le matériel et le véhicule de l'employé communal qui est actuellement partiellement stocké dans un container métallique, le Maire a contacté la propriétaire d'une grange située dans le hameau du Guiguet. Celle-ci est d'accord pour louer ce local à la commune pour un prix de 150 €/mois.

Délibération pour autoriser le Maire à signer le contrat de location :

Pour : 14 et contre : 0

Recrutement de personnel communal :

Le Maire propose de modifier le poste d'ATSEM de l'école maternelle en augmentant son temps de travail et ses attributions dont le ménage de l'école. Cela suppose de créer un poste à 30h28 annualisé et de supprimer un poste à 25h40 annualisé.

Par ailleurs, suite à un départ, une nouvelle personne est recrutée pour les activités périscolaires et la cantine, celle-ci est chargée de faire les réservations et les commandes de repas.

Délibération concernant les changements relatifs au personnels dédiés aux écoles :

Pour : 14 et contre : 0

Convention de participation aux frais de fonctionnement d'une psychologue scolaire :

La commune est sollicitée pour participer financièrement à des frais de fonctionnement de la psychologue scolaire qui intervient sur 17 communes de l'Avant pays savoyard. Considérant qu'il s'agit d'un personnel de l'éducation nationale et qu'il faut disposer d'informations complémentaires, ce point est reporté.

Budget 2021, décision modificative n°02 :

Brigitte Allard propose une décision modificative au budget suite à des dépenses imprévues : matériel de natation et stores en investissement et frais d'honoraires d'expertise en fonctionnement.

Il est donc proposé en section d'investissement d'augmenter de 1.020 € les crédits de l'opération n°19 en prélevant sur le compte 020 et ,en section de fonctionnement, de prélever 4.869 € sur le compte 022 et de les

affecter au compte 6227.

Délibération concernant la décision modificative n° 02 :

Pour : 14 et contre : 0

Questions diverses :

- Étienne Lallement propose d'actualiser les informations sur le site internet en mentionnant les travaux récemment réalisés (Cloche de l'église, route des Châtaigniers etc.).
- A une question posée par Nunzia Maurizi, le Maire indique que l'expertise géologique sur le glissement de terrain du Tallieu aura lieu le 14 septembre prochain.
- Patrick Rouland fait état d'une réunion qui devrait être organisée fin septembre à l'intention de tous les élus communaux du territoire de la CCLA pour les informer en vue d'une future adhésion ou non au Parc Naturel Régional de Chartreuse. Les communes devront se prononcer dans le courant de l'hiver prochain.
- Le Maire informe d'une rencontre prochaine avec le conseiller départemental Gilbert Guigue et le service des routes du département pour le problème, entre autres, de la circulation des camions sur la route départementale 921, cette réunion concerne toutes les communes situées sur l'axe Belmont-Tramonet à Nances.
- Le Maire informe que les passages pour piétons et la place « handicapée » de la zone commerciale seront repeints fin septembre.
- William Vanneville indique que les informations communales sont dorénavant diffusées sur l'application téléphonique « Panneau Pocket », coût pour la commune 180 €/an
- Le Maire informe d'une prochaine réunion entre les élus du sud du Lac avec les bénévoles de la bibliothèque sise à Lépin-le-Lac pour envisager l'avenir de cette structure ;

Le Maire clos la séance à 21h30.

Le Maire


Pierre Duperchy



Le Secrétaire de séance


Patrick Rouland